RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 28638
Numéro SIREN : 824 489 983
Nom ou dénomination : DocuNext

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2022 sous le numéro de dépôt 163394

DocuNext
Société par actions simplifiée au capital de 1.489.893 €
Siège social : 10, rue Cimarosa – 75116 Paris
824 489 983 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

.../...

PREMIERE DECISION

Nomination d'un directeur général, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

L'Associée Unique décide, sur proposition du président de la Société, de nommer en qualité de directeur général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Corentin Thevenon,
de nationalité française,
né le 17 avril 1987 à Lyon (69),
demeurant Chemin Mayo - 97240 Le François.

Monsieur Corentin Thevenon a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions de directeur général qui lui seraient confiées et a déclaré n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

L'Associée Unique décide que Monsieur Corentin Thevenon, en sa qualité de directeur général, bénéficiera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social.

Toutefois à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, Monsieur Corentin Thevenon, dans le cadre de l'exercice de son mandat de directeur général, devra recueillir l'accord préalable ou solliciter les directives du président ou du directeur général de l'Associée Unique pour les actes, opérations et engagements suivants, cet accord ou ces directives pouvant prendre la forme d'un e-mail ou d'une télécopie ou de tout autre moyen écrit :

- Création, fermeture, cession totale ou partielle de filiales ou succursales ;
- Acquisition ou cession d'actifs immobilisés supérieurs à 50.000 € hors du cours normal des affaires et en particulier l'acquisition de tout matériel bureautique et informatique destiné à être vendu ou loué ;
- Toute dépense de communication, publicité, représentation, d'un montant supérieur à 25.000 € ;
- Toute dépense en honoraires de conseil (hors avocats, comptables et commissaires aux comptes) d'un montant supérieur à 25.000 € ;
- Embauche et licenciement de toute personne représentant un coût annuel pour la Société supérieur à 50.000 € ;
- Tout contrat donnant lieu à une charge annuelle supérieure à 25.000 €, hors commandes fournisseurs de tout matériel bureautique et informatique destiné à être vendu ou loué ;
- Achat, vente, échange, location ou prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce ;

- Engagement bancaire (emprunts, avals, cautions et garanties notamment) au-delà d'un montant de 25.000 € ;
- Sûreté accordée sur des actifs de la Société ou de ses filiales au-delà d'un montant de 25.000 €.

.../...

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, les présentes sont signées électroniquement, ce que le signataire accepte expressément, au moyen du service « DocuSign » (www.docusign.com). En tant que de besoin, le signataire reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

* * *

Groupe Baelen
Représentée par Pierre Baelen
Président

DocuSigned by:
Pierre Baelen
FA462209714048B...
SIGNATURE